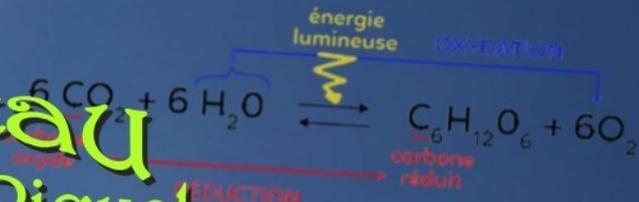


Château de Bonrepos-Riquet



Chers exposants,

Gageons que ce chiffre redouté par tant sera celui d'une météo propice et d'un beau millésime !

Puisque les 5 et 6 novembre se dérouleront nos treizièmes journées des plantes.

Améliorer toujours le niveau des produits exposés et la fréquentation par un public intéressé, privilégier et sélectionner les pépiniéristes et horticulteurs producteurs spécialisés et mettre tout en œuvre pour faire connaître la manifestation auprès des passionnés, des collectionneurs, mais aussi des diverses associations de jardiniers de la région reste notre objectif premier.

Au mois de septembre 20000 tracts intégrant la liste des exposants, leurs spécialités et coordonnées, seront expédiés ou distribués dans tous les lieux et associations pouvant toucher un public réceptif à notre démarche (magasins, foires aux plantes, journées du patrimoine, associations de jardiniers, ...).

Notre exposition sera relayée par la plupart des magazines de jardinage (notamment Rustica, Mon Jardin Ma Maison, l'Ami des jardins, ...), la presse, les radios locales, mais aussi les nombreux sites internet touchant les amateurs.

En outre notre site donne tous les détails de la manifestation.

L'orangerie sera opérationnelle et chacun pourra retrouver sa place habituelle.

La date butoir pour le retour de vos inscriptions est fixée comme d'habitude au 31 août. Au delà, plus aucune inscription ne sera possible, l'impression de nos flyers étant lancée. Il n'y aura pas de rappel. Nous comptons donc sur votre compréhension.

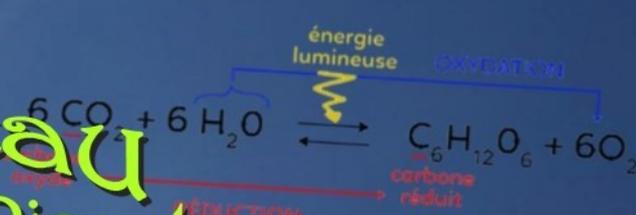
Nos bénévoles, le château et son parc vous attendent avec impatience les 5 et 6 novembre prochains et vous souhaitent d'ici là une très belle saison 2022.

Les organisateurs

Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet
Place Pierre-Paul Riquet - en Mairie
31590 BONREPOS-RIQUET - 05 67 16 16 18
www.bonrepos-riquet.fr



Château de Bonrepos-Riquet



Règlement intérieur 2022

Art 1 - L'association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet organise une foire aux plantes intitulée « les journées des plantes » réservée aux pépiniéristes, horticulteurs ou artisans d'art **producteurs**, aux organismes et associations à but non lucratif, les 5 et 6 novembre 2022 dans le parc et les divers bâtiments du château. L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00. Le démontage ne pourra débuter avant 18 heures le dimanche.

Art 2 - Après le déchargement des véhicules, les exposants devront libérer le parc et la cour du château. Ils devront stationner au parking qui leur est réservé. Aucun véhicule ne sera autorisé dans l'enceinte de l'exposition après 9h30. Le stationnement des fourgons sur le parking visiteurs est interdit.

Art 3 - Le droit de place est fixé à 5,00 € le mètre de façade dans le parc et 7,00 € à l'intérieur (château, salle des fêtes). La profondeur est d'environ 4 mètres dans le parc, 1,5 m dans le château).

Art 4 - En cas de désistement, le montant versé ne sera remboursé que si les organisateurs en sont avisés par courrier ou courriel au moins 15 jours avant l'ouverture de la manifestation ou, en cas d'empêchement majeur, sur justificatif.

Art 5 - Les organisateurs sont seuls habilités à accepter ou non le dossier d'un exposant et se réservent le droit de refuser son installation ou de l'exclure si les produits ne respectaient pas la description fournie dans le bulletin d'inscription, notamment lorsque ceux-ci font doublon avec la spécialité d'un autre exposant.

Art 6 - La répartition des exposants dans les espaces couverts (château, orangerie et communs) ainsi que dans le parc est faite par les organisateurs en prenant au maximum en compte les desiderata des exposants dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Art 7 - Les organisateurs se réservent :

- ♦ le droit de disposer à leur gré de tout emplacement inoccupé le samedi 5 novembre à partir de 9h00.
- ♦ le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux ou non prévus par le présent règlement. Leurs décisions sont immédiatement exécutoires et sans appel.
- ♦ l'exclusivité de toute sonorisation.

Art 8 - Tout exposant a la faculté de faire de la publicité à l'aide de circulaires, dépliants, photocopies, etc... uniquement dans l'emplacement qu'il occupe et seulement pour les produits qu'il a déclaré vouloir exposer sur sa demande de participation.

Art 9 - Les exposants sont responsables de leur stand sur lequel ils doivent être présents ou représentés. Il leur est demandé de faire un effort d'esthétique sur la présentation et l'étiquetage. Les chiens des exposants sont tolérés mais doivent être **tenus en laisse**.

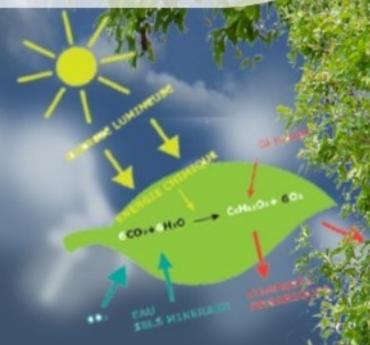
Art 10 - Une surveillance est assurée la nuit du samedi au dimanche par les organisateurs qui déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des produits et du matériel d'exposition. Il appartient cependant aux exposants de s'assurer contre les risques liés à leur activité. Ils déclarent par ailleurs renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégâts éventuels.

Art 11 - Les organisateurs se réservent le droit d'autoriser toute dérogation au présent règlement. Aucun exposant ne pourra s'en prévaloir.

Art 12 - Le renvoi de la fiche d'inscription, portant la mention "lu et approuvé", datée et signée, entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Elle doit être accompagnée de l'attestation d'assurance professionnelle.

Art 13 - Tout contrat non renvoyé avant le **31 août 2022** entraîne la non participation aux 'journées des plantes'.

il n'y aura aucune dérogation.



13^{èmes} journées des plantes de Bonrepos-Riquet

Samedi 5 et dimanche 6 novembre 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplissez les espaces colorés directement depuis votre ordinateur avant d'imprimer

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E.mail :

@

Site Web : <http://www.>

N° immatriculation (M.S.A., R.C., R.M., ...) :

Descriptif précis des produits exposés :

Nombre de personnes prévues sur le stand (badges):

Réservation emplacement

	Château	Orangerie	Parc	Total
Prix du mètre linéaire	7,00 €	7,00 €	5,00 €	
Nombre de mètres linéaires	0	0	0	0,00 €

Electricité

Avez-vous besoin d'électricité ?

oui

non

Avez-vous des desiderata particuliers ? (nous y répondrons dans la mesure de nos possibilités)

Etablissez un chèque de **0,00 €** à l'ordre de : SVDBR Bonrepos-Riquet

Souhaitez-vous une facture ?

oui

non

Le renvoi de ce bulletin et du chèque d'inscription impliquent l'acceptation sans réserve du règlement intérieur 2022 joint à ce document

renvoyez votre règlement avec
cette fiche à :

En pliant la page suivant les repères rouges à droite,
l'adresse apparait d'elle-même dans la fenêtre de
l'enveloppe

**Sauvegarde et Valorisation du Domaine
de Bonrepos-Riquet**

Commission Journées des plantes

"En mairie"

31590 BONREPOS-RIQUET